

Évolution des salaires de base dans le secteur privé

Résultats définitifs du 1^{er} trimestre 2026

Note : Les indicateurs de durée hebdomadaire collective, ainsi que les proportions de salariés à temps partiel et en contrat à durée déterminée, calculés en utilisant la Déclaration sociale nominative (DSN), sont fournis sous la forme de tableaux complémentaires dans le fichier Excel [en ligne](#) accompagnant la présente publication.

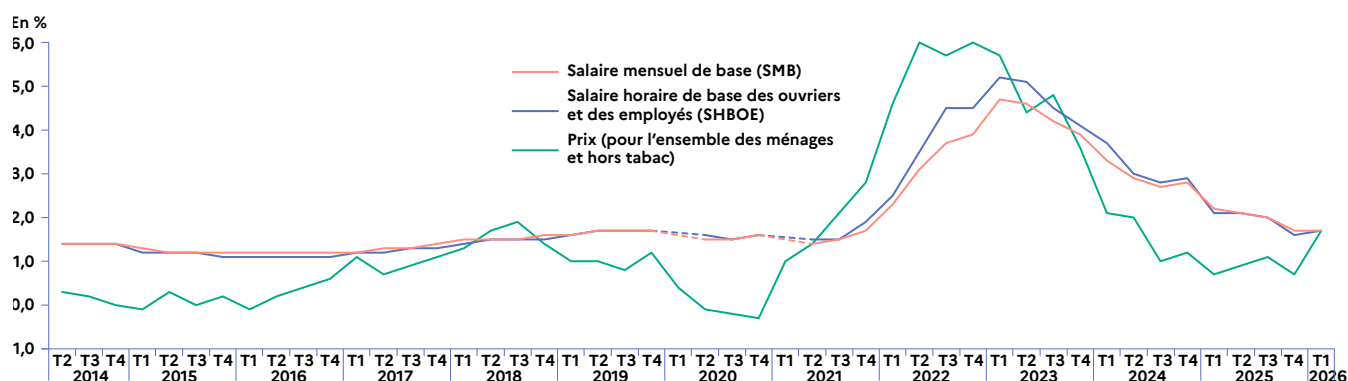
L'indice du salaire horaire de base¹ des ouvriers et des employés (SHBOE) progresse de 0,8% au cours du 1^{er} trimestre 2026 dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales (tableau 1). Il croît de 0,9% dans l'industrie et dans la construction et de 0,7% dans le tertiaire. Sur un an, le SHBOE augmente de 1,7% fin mars 2026 après +1,6% fin décembre 2025.

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,7% au cours du 1^{er} trimestre 2026 (tableau 2). Sur un an, il augmente de 1,7%, soit au même rythme qu'au trimestre précédent.

Ces évolutions doivent être mises en regard de l'inflation : les prix à la consommation (pour l'ensemble des ménages² et hors tabac) augmentent de 1,7% entre mars 2025 et mars 2026 (graphique 1). Sur un an et en euros constants, le SHBOE et le SMB sont stables.

Par secteur d'activité, le SMB croît, au cours du 1^{er} trimestre 2026, de 1,0% dans la construction, de 0,8% dans l'industrie et de 0,7% dans le tertiaire (tableau 2).

GRAPHIQUE 1 | Glissement annuel des salaires et des prix à la consommation



Avertissement : pour le salaire horaire de base et le salaire mensuel de base, les glissements annuels aux T1 2020 et T1 2021 ne peuvent pas être calculés.

Champ à partir du 2^e trimestre 2018 : France hors Mayotte ; salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales.

Champ jusqu'au 1^{er} trimestre 2018 : champ précédent hors Drom, hors associations de loi 1901 de l'action sociale et hors syndicats de copropriété.

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo ; Insee, indice des prix à la consommation hors tabac.

¹ Le salaire de base correspond au salaire brut, c'est-à-dire avant déduction de toute forme de cotisations à la charge du salarié. Il ne comprend ni les primes, ni les rémunérations perçues au titre des heures supplémentaires ou complémentaires, ni aucun autre élément de rémunération variable. Son montant correspond généralement à celui de la première ligne du bulletin de paie d'un salarié. Pour plus d'informations.

² Les modalités de revalorisation du Smic font quant à elles référence à l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie (également +1,7% de mars 2025 à mars 2026).

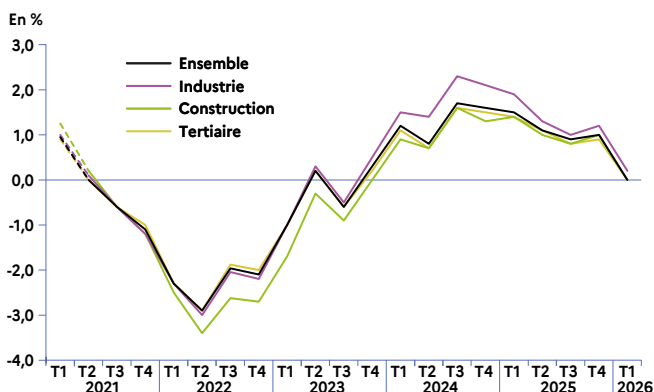
Sur un an, il progresse de 1,9% dans l'industrie et de 1,7% dans la construction et dans le tertiaire. En euros constants et sur la même période, il augmente de 0,2% dans l'industrie et il est stable dans la construction et dans le tertiaire (graphique 2).

Par catégorie socioprofessionnelle, le SMB progresse, au cours du 1^{er} trimestre 2026, de 0,7% pour les ouvriers, de

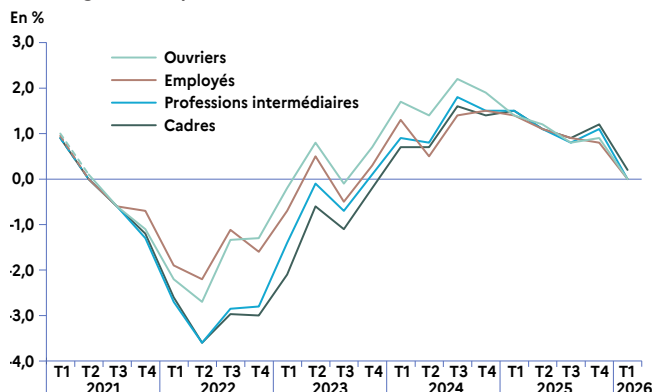
0,8% pour les employés et de 0,7% pour les professions intermédiaires et pour les cadres (tableau 2). Sur un an, il augmente de 1,7% pour les ouvriers, pour les employés et pour les professions intermédiaires et de 1,8% pour les cadres. En euros constants et sur la même période, il est stable pour les ouvriers, pour les employés et pour les professions intermédiaires et il augmente de 0,2% pour les cadres (graphique 2).

GRAPHIQUE 2 | Glissement annuel des salaires mensuels de base (en euros constants)

Par secteur d'activité



Par catégorie socioprofessionnelle



Avertissement : les glissements annuels au T1 2021 ne peuvent pas être calculés.

Champ : France hors Mayotte ; salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales.

Sources : Dares, enquête trimestrielle Acemo ; Insee, indice des prix à la consommation hors tabac (utilisé comme déflateur).

Variations annuelles des salaires de base et écarts par rapport aux résultats provisoires

En %							En %			
	Salaires de base par secteur d'activité							SMB par catégorie socioprofessionnelle		
	SHBOE			SMB						
	Résultats provisoires*	Résultats définitifs	Écarts	Résultats provisoires*	Résultats définitifs	Écarts		Résultats provisoires*	Résultats définitifs	Écarts
Ensemble	1,6	1,7	0,1	1,7	1,7	0,0	Ouvriers	1,6	1,7	0,1
Industrie	1,8	1,8	0,1	1,8	1,9	0,1	Employés	1,6	1,7	0,0
Construction	1,6	1,7	0,1	1,6	1,7	0,1	Professions intermédiaires	1,7	1,7	0,0
Tertiaire	1,6	1,6	0,0	1,6	1,7	0,0	Cadres	1,8	1,8	0,0

* Résultats publiés le 7 mai 2026 à partir des 11 500 premiers questionnaires exploitables reçus (Dares Indicateurs n° 19).

Note : les écarts présentés dans ces tableaux sont calculés à partir des variations exactes, avant d'être arrondis. Ils peuvent de ce fait légèrement différer des écarts recalculés à partir des variations, arrondies à une décimale, présentées dans ces tableaux.

Champ : France hors Mayotte ; salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales.

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Les résultats présentés dans cette publication sont établis en nomenclature agrégée « NA ». Celle-ci est fondée sur la nomenclature d'activité économique (Naf rév. 2) depuis le 1^{er} janvier 2008.

Les secteurs d'activité retenus pour présenter les séries statistiques dans cette publication suivent des niveaux d'agrégation dits A 17 et A 38 de la nomenclature agrégée « NA » (pour en savoir plus, cf. le site www.insee.fr rubrique « définitions, méthodes et qualité », puis « Nomenclature agrégée - NA, 2008 »).

L'enquête trimestrielle Acemo porte sur les salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales des entreprises (au sens d'unités légales) de 10 salariés ou plus. Les résultats présentés ici sont établis à partir des 18 000 questionnaires reçus au 16 juin 2026 et traités par le pôle des enquêtes Acemo.

Les résultats provisoires relatifs au 2^e trimestre 2026 seront publiés le jeudi 6 août 2026.

Des résultats plus détaillés issus de cette enquête sont disponibles sur le [site internet de la Dares](http://site.internet.de.la.Dares) :

- [Les indices de salaire de base](#)
- [La durée collective hebdomadaire de travail](#)

TABLEAU 1 | Évolution des salaires horaires de base des ouvriers et des employés par secteur d'activité

En %

	Variations trimestrielles				Variations annuelles	
	2 ^e trim. 2025	3 ^e trim. 2025	4 ^e trim. 2025	1 ^{er} trim. 2026	4 ^e trim. 2025	1 ^{er} trim. 2026
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus)	0,5	0,3	0,2	0,8	1,6	1,7
DE: Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,4	0,2	0,1	1,3	2,0	2,0
BZ: Industries extractives	0,4	0,3	0,0	0,7	2,1	1,4
DZ: Prod. & distribution électricité, gaz, vapeur & air conditionné	0,1	0,1	0,1	0,4	1,3	0,6
EZ: Prod. & distrib. eau assainiss, gestion déchets & dépollution	0,5	0,2	0,1	1,5	2,0	2,3
C1: Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	0,5	0,2	0,1	0,8	1,9	1,6
C2: Cokéfaction et raffinage	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
C3: Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques; fabrication de machines	0,7	0,3	0,1	0,8	2,2	2,0
CI: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0,9	0,1	0,3	0,8	2,2	2,1
CJ: Fabrication d'équipements électriques	0,5	0,3	0,1	0,8	2,1	1,8
CK: Fabrication de machines et équipements n.c.a	0,8	0,3	0,1	0,9	2,3	2,1
C4: Fabrication de matériels de transports	0,6	0,3	0,2	0,8	1,8	1,9
C5: Fabrication d'autres produits industriels	0,5	0,3	0,1	1,0	1,8	1,9
CB: Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	0,4	0,3	0,1	1,6	1,9	2,3
CC: Travail du bois, industries du papier et imprimerie	0,4	0,3	0,2	0,9	1,6	1,9
CE: Industrie chimique	0,8	0,3	0,1	0,9	2,3	2,1
CF: Industrie pharmaceutique	0,7	0,2	0,1	1,1	2,6	2,1
CG: Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	0,4	0,2	0,1	0,9	1,6	1,6
CH: Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	0,5	0,3	0,1	0,9	1,7	1,8
CM: Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	0,6	0,2	0,1	0,8	1,7	1,7
FZ: Construction	0,4	0,2	0,2	0,9	1,7	1,7
GZ: Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	0,5	0,4	0,2	0,8	1,8	1,8
HZ: Transports et entreposage	0,5	0,2	0,1	0,5	1,4	1,3
IZ: Hébergement et restauration	0,4	0,2	0,3	0,5	1,3	1,3
JZ: Information et communication	0,6	0,2	0,2	1,1	1,7	2,1
KZ: Activités financières et d'assurance	0,6	0,2	0,1	0,7	1,8	1,7
LZ: Activités immobilières	0,5	0,3	0,1	0,7	1,9	1,6
MN: Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,8	0,3	0,2	0,8	2,0	2,1
MA: Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	0,3	0,3	0,3	0,9	1,8	1,8
MB: Recherche-développement scientifique	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
MC: Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,2	0,3	0,3	0,8	1,7	1,6
NZ: Activités de services administratifs et de soutien	1,0	0,2	0,2	0,7	2,1	2,2
OQ: Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale *	0,2	0,2	0,2	0,7	1,0	1,3
PZ: Enseignement	0,2	0,7	0,3	0,5	1,6	1,7
QA: Activités pour la santé humaine	0,3	0,2	0,2	0,6	0,9	1,4
QB: Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	0,2	0,1	0,2	0,8	0,9	1,3
RU: Autres activités de service	0,2	0,3	0,2	1,0	1,4	1,7
RZ: Arts, spectacles et activités récréatives	0,3	0,3	0,1	1,2	1,3	1,9
SZ: Autres activités de services	0,2	0,3	0,2	0,8	1,5	1,5
Regroupements particuliers:						
Industrie (DE à C5)	0,5	0,2	0,1	0,9	1,9	1,8
Construction (FZ)	0,4	0,2	0,2	0,9	1,7	1,7
Tertiaire (GZ à RU)	0,5	0,3	0,2	0,7	1,5	1,6

n.s.: données non significatives en raison du faible nombre d'ouvriers et d'employés dans ce secteur d'activité.

* Seules les activités privées de ce secteur sont prises en compte.

Champ: France hors Mayotte ; salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales.

Source: Dares, enquête trimestrielle Acemo.

TABLEAU 2 | Évolution des salaires mensuels de base par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité

En %

	Variations trimestrielles				Variations annuelles	
	2 ^e trim. 2025	3 ^e trim. 2025	4 ^e trim. 2025	1 ^{er} trim. 2026	4 ^e trim. 2025	1 ^{er} trim. 2026
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus)	0,5	0,3	0,2	0,7	1,7	1,7
DE à C5: Industrie	0,6	0,3	0,1	0,8	2,0	1,9
FZ: Construction	0,4	0,2	0,1	1,0	1,7	1,7
GZ: Commerce	0,5	0,3	0,2	0,7	1,9	1,8
IZ: Hébergement et restauration	0,4	0,2	0,3	0,5	1,4	1,3
JZ: Information et communication	0,6	0,3	0,2	0,7	1,9	1,8
MN: Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et activités de services administratifs et de soutien	0,7	0,3	0,2	0,8	2,1	2,1
GZ à RU: Tertiaire	0,5	0,3	0,2	0,7	1,7	1,7
OUVRIERS	0,6	0,2	0,1	0,7	1,7	1,7
DE à C5: Industrie	0,5	0,2	0,1	0,9	1,9	1,8
FZ: Construction	0,4	0,2	0,1	0,9	1,7	1,7
GZ: Commerce	0,4	0,2	0,2	0,8	1,8	1,6
IZ: Hébergement et restauration	0,7	0,5	0,0	0,5	1,6	1,8
JZ: Information et communication	0,2	0,1	0,1	0,5	0,8	0,8
MN: Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et activités de services administratifs et de soutien	1,3	0,2	0,1	0,5	2,0	2,1
GZ à RU: Tertiaire	0,7	0,2	0,1	0,5	1,5	1,6
EMPLOYÉS	0,4	0,3	0,2	0,8	1,5	1,7
DE à C5: Industrie	0,5	0,3	0,1	0,9	1,7	1,8
FZ: Construction	0,5	0,2	0,2	1,0	1,7	1,8
GZ: Commerce	0,5	0,4	0,2	0,8	1,8	1,9
IZ: Hébergement et restauration	0,3	0,2	0,3	0,5	1,3	1,3
JZ: Information et communication	0,6	0,2	0,2	1,1	1,7	2,2
MN: Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et activités de services administratifs et de soutien	0,3	0,3	0,3	1,1	2,1	2,0
GZ à RU: Tertiaire	0,4	0,3	0,2	0,8	1,5	1,6
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	0,5	0,3	0,2	0,7	1,9	1,7
DE à C5: Industrie	0,6	0,3	0,2	0,7	2,1	1,9
FZ: Construction	0,5	0,1	0,1	0,8	1,8	1,6
GZ: Commerce	0,6	0,3	0,2	0,7	2,0	1,9
IZ: Hébergement et restauration	0,5	0,3	0,3	0,6	2,0	1,6
JZ: Information et communication	0,8	0,2	0,2	0,6	1,9	1,8
MN: Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et activités de services administratifs et de soutien	0,5	0,4	0,3	0,9	2,1	2,1
GZ à RU: Tertiaire	0,4	0,3	0,2	0,7	1,8	1,7
CADRES	0,5	0,4	0,2	0,7	2,0	1,8
DE à C5: Industrie	0,6	0,4	0,1	0,7	2,1	1,9
FZ: Construction	0,4	0,1	0,1	1,2	1,9	1,7
GZ: Commerce	0,6	0,3	0,3	0,7	2,1	1,9
IZ: Hébergement et restauration	0,3	0,1	0,2	0,5	1,3	1,2
JZ: Information et communication	0,6	0,3	0,2	0,7	1,9	1,7
MN: Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et activités de services administratifs et de soutien	0,6	0,5	0,3	0,7	2,2	2,1
GZ à RU: Tertiaire	0,5	0,4	0,3	0,7	1,9	1,8

Champ: France hors Mayotte ; salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales.

Source: Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Kevin Garcia (Dares)

Directeur de la publication
Michel Houdebine**Directeur de la rédaction**
Michel Houdebine**Secrétaires de rédaction**
Thomas Cayet, Sabine Clerc**Maquettistes**
Christophe Chauvin, Valérie Olivier**Mise en page**
Dares, ministère chargé du Travail ISSN 2267 - 4756**Réponses à la demande**
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact**Contact presse**
dares.communication@travail.gouv.fr

La Dares est la direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques du ministère chargé du Travail. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.**Dares**^{fr}
Statistique publique
du monde du travail